

SCR-SIBELCO RACHÈTE 18,93% DE SES PROPRES ACTIONS

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DANS UNE JURIDICTION OÙ SA PUBLICATION SERAIT ILLÉGALE

Anvers, 9 février 2024. SCR-Sibelco SA ("**Sibelco**") annonce aujourd'hui que, pendant la période d'acceptation de son offre publique de rachat d'actions propres volontaire conditionnelle ("**Offre**"), ouverte le 22 janvier 2024 et clôturée le 5 février à 16h00 CET, 102.809 actions ont été apportées.

Le nombre d'actions apportées qui seront rachetées par Sibelco a été déterminé conformément aux principes d'allocation exposés dans le prospectus concernant l'Offre, étant donné que le nombre d'actions apportées est supérieur à la capacité de rachat indiquée dans le prospectus. Ces principes d'allocation impliquent un arrondissement vers le bas par rapport aux actions apportées. Par conséquent, le nombre d'actions qui seront rachetées par Sibelco s'élèvera à 88.989 actions (représentant 18,93% des actions existantes de Sibelco).

La compensation (le "**Prix de l'Offre**") accordée par Sibelco pour chaque action valablement apportée dans le cadre de l'Offre et affectée au rachat par Sibelco, comprend la composante fixe et, dans certaines circonstances, une composante variable :

- le paiement de la composante fixe du Prix de l'Offre reflétera le nombre d'actions effectivement rachetées à chaque actionnaire apporteur et s'élèvera à 6.850,00 EUR par action. Ce paiement est prévu pour le 15 février 2024; et
- la composante variable du Prix de l'Offre sera due si, à tout moment avant le deuxième anniversaire de la clôture de l'Offre, qui devrait avoir lieu le 15 février 2026, Sibelco ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, cède, en une ou plusieurs fois, dans certaines circonstances, tout ou partie de ses actions Sibelco ou de tout ou partie de son activités dans le domaine du quartz de haute pureté, extrait des gisements de Spruce Pine, Caroline du Nord, Etats-Unis, actuellement détenus par la filiale de Sibelco, Sibelco North America, Inc ("**Activité HPQ**").

Il n'y a aucun engagement de la part de Sibelco ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes de procéder, à quel moment que ce soit, à la cession des actions de Sibelco ou de tout ou partie de l'Activité HPQ. En conséquence, il n'est pas garanti qu'il y aura une composante variable au Prix de l'Offre.

À propos de Sibelco

Sibelco est un leader mondial en matière de solutions de matériaux. Sibelco extrait, traite et vend des minéraux industriels spécialisés - en particulier de la silice, des argiles, des feldspaths et de l'olivine - et est un leader dans le recyclage du verre. Les solutions de Sibelco soutiennent le progrès de la vie moderne et servent des industries actives dans des secteurs divers tel que les semi-conducteurs, le solaire photovoltaïque, le verre, la céramique, la construction, les revêtements, les polymères et la purification de l'eau. Le groupe Sibelco dispose d'installations de production dans plus de 30 pays et d'une équipe de plus de 5.000 personnes. Les actions de Sibelco sont admises à la négociation sur l'Expert Market d'Euronext, un système multilatéral de négociation organisé par Euronext Brussels qui facilite la négociation de titres non cotés, où des enchères publiques ont lieu une fois par semaine, le mardi (code ISIN : BE0944264663).

Conseillers

J.P. Morgan Securities plc conseille Sibelco sur certains aspects financiers en lien avec l'Offre. J.P. Morgan Securities plc, qui est autorisée au Royaume-Uni par la Prudential Regulation Authority (la "PRA") et réglementée par la PRA et la Financial Conduct Authority, agit exclusivement en tant que conseiller financier de Sibelco et de personne d'autre dans le cadre de l'Offre et ne considérera aucune autre personne comme étant son client dans le cadre de l'Offre et ne sera responsable envers personne d'autre que Sibelco pour fournir les protections accordées aux clients de J.P. Morgan ou de ses sociétés liées, ni de donner des conseils en lien avec l'Offre ou toute autre sujet ou arrangement mentionné dans le présent document.

Linklaters LLP conseille Sibelco sur certains aspects juridiques en lien avec l'Offre.

Degroof Petercam Corporate Finance SA a été sollicitée par le conseil d'administration de Sibelco pour agir en tant qu'expert indépendant conformément aux articles 20 à 23 de l'Arrêté OPA.

Avertissement

Ce communiqué est également publié en néerlandais et en anglais. Si des divergences devraient survenir entre les différentes versions linguistiques, la version néerlandaise prévaudra.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres de Sibelco ni une sollicitation par quiconque dans quelque juridiction que ce soit à cet égard. L'Offre n'a été faite que sur la base du prospectus approuvé par la FSMA le 16 janvier 2024. Ce prospectus est disponible de la manière décrite par Sibelco dans son communiqué de presse du 18 janvier 2024. Ni le présent communiqué ni aucune autre information relative aux aspects inclus dans les présentes peuvent être fournis dans une juridiction où une obligation d'enregistrement, de qualification ou toute autre obligation est en vigueur ou le serait en ce qui concerne le contenu du présent communiqué ou du communiqué en question. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois et réglementations financières en vigueur dans ces juridictions. Sibelco et ses sociétés liées déclinent explicitement toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par quiconque.

Informations Complémentaires

Pour des demandes de renseignements de la part des médias, veuillez contacter press@sibelco.com

Pour des demandes de renseignements de la part des actionnaires, veuillez contacter shareholder@sibelco.com